



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° 3/2025/0272 du 22 avril 2026 du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, à savoir

la **GOUDEN GREEN ENERGY FARMING s.à.r.l.** a obtenu l'autorisation pour l'exploitation de deux postes de transformation d'une puissance apparente nominale totale de 5.000 kVA à Bertrange, Findelshaff.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Bertrange, le 29 avril 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Bertrange, le 29 avril 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire